

Applications du plan quinquennal

M. MacEachen a rappelé que le Canada est assujéti plus que tout autre pays du monde, peut-être, aux influences culturelles en provenance des États-Unis, lesquelles, si elles sont généralement souhaitables, sont souvent trop envahissantes. Cette situation, conjuguée au caractère bilingue et multiculturel de la société canadienne, a incité le Gouvernement à définir comme suit les grands paramètres de ses relations culturelles avec l'étranger:

- cultiver et renforcer les rapports privilégiés du pays avec la France et le Royaume-Uni;
- maintenir sa participation aux institutions culturelles de la Francophonie et du Commonwealth;
- diversifier ses échanges culturels avec un certain nombre de pays d'Europe, d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine.

Le nouveau plan quinquennal reflète au surplus la conception quelque peu

différente qu'ont désormais les autorités canadiennes des relations culturelles avec l'étranger. Il prévoit d'abord une plus grande variété de grandes manifestations culturelles, afin que celles-ci rejoignent plus de pays et permettent aux artistes et aux intellectuels canadiens d'entretenir plus facilement des rapports soutenus avec leurs vis-à-vis étrangers.

En deuxième lieu, suite à l'apparition de besoins nouveaux, de nouveaux programmes s'ajouteront aux échanges de type conventionnel: les échanges de professeurs dans le domaine universitaire, par exemple, et les échanges-jeunesse dans le domaine socio-culturel.

En troisième lieu, le nouveau plan reflète les constatations d'études récentes de l'UNESCO en ce qu'il mettra davantage l'accent que par le passé sur les échanges de personnes, par opposition au troc de biens culturels.

* * * *

Visite du ministre du Plan et de la Coopération du Sénégal à Ottawa

Une délégation du Gouvernement du Sénégal, présidée par M. Ousmane Seck, ministre du Plan et de la Coopération, effectua une visite officielle à Ottawa, du 19 au 22 octobre, à l'invitation du Gouvernement canadien. Des entretiens eurent lieu au ministère des Affaires extérieures, au ministère de l'Industrie et du commerce, à l'Agence canadienne de développement international, à la Société pour l'expansion des exportations ainsi qu'au Centre de recherche pour le développement international. Ces entretiens portèrent sur les relations politiques, culturelles, économiques et commerciales, entre les deux pays ainsi que sur les questions relatives à la Francophonie.

Il fut constaté d'emblée que les relations générales entre les deux pays sont excellentes. Il fut également reconnu de part et d'autre qu'il serait opportun de procéder à un renforcement des mécanismes de consultations au sein de la Francophonie et que ces questions pourraient utilement être évoquées à la prochaine conférence générale de l'Agence de Coopération culturelle et technique, qui aura lieu à l'Île Maurice en novembre prochain.

La délégation sénégalaise et le Ministère de l'Industrie et du Commerce

décidèrent d'étudier plus à fond les moyens que l'on pourrait mettre en oeuvre pour créer un mouvement commercial entre les deux pays.

Coopération au Sénégal

L'essentiel des entretiens porta sur les activités de la coopération canadienne au Sénégal. Au chapitre des projets en cours, il fut en particulier convenu de favoriser l'accès de l'école polytechnique de Thies aux ressortissants des autres États de la région. De plus, la délégation et les représentants de l'Agence canadienne de développement international eurent l'occasion de faire le point sur les modalités d'exécution de plusieurs projets récemment approuvés par l'agence canadienne de développement international et ayant trait à la protection forestière, l'élevage, la surveillance des côtes et le développement de la pêche ainsi qu'à un relevé océanographique au large des côtes du Sénégal.

Quant aux nouveaux projets présentés par la délégation du Sénégal, l'Agence canadienne de développement international retint une étude de plusieurs dossiers dont le coût est estimé à environ 30 millions de dollars, soit en-

viron 6 milliards 450 millions de francs CFA, sur une période de cinq ans et portant sur des interventions élargies et intégrées dans les domaines de l'agriculture et de la pêche ainsi que sur la mise à la disposition du Sénégal d'experts canadiens et la fourniture de biens d'équipement dans le secteur du développement industriel.

Les projets qui seront mis en exécution à partir de ces dossiers s'insèrent dans le cadre des priorités de développement du Sénégal et correspondent également aux priorités du Gouvernement canadien, telles que définies dans sa stratégie de l'aide pour les années 1975-1980 et dans ses politiques concernant le Nouvel Ordre Économique mondial.

Critique de certaines installations frontalières des États-Unis

Le ministre de l'Environnement du Canada, madame Jeanne Sauvé, a réitéré, le 7 octobre, les inquiétudes du Canada au sujet de trois grandes installations américaines qui pourraient avoir des conséquences néfastes pour l'environnement au Canada: les ports pétroliers de Eastport, dans le Maine et de Cherry Point, dans l'État de Washington, ainsi que le barrage de dérivation de Garrison, dans le Dakota du Nord. Madame Sauvé a aussi engagé les Américains à accorder la priorité à leur programme d'assainissement des Grands Lacs.

Le ministre, orateur invité à la conférence annuelle de la Fédération de la lutte contre la pollution des eaux, a déclaré au sujet du barrage de Garrison: "D'après les données fournies par les États-Unis, nous en sommes arrivés à la conclusion que le projet, dans sa forme actuelle, dégradera la qualité de l'eau qui entre au Canada par la rivière Souris et probablement aussi par la rivière Rouge, au point de porter préjudice à la santé ou à la propriété, contrairement aux dispositions de l'article IV du Traité des eaux limitrophes.

"La question de Garrison", a-t-elle ajouté, "est extrêmement importante pour l'orientation des rapports futurs de nos deux pays en matière d'environnement. C'est la première fois que la Commission mixte internationale est appelée à s'occuper d'une violation